



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Dordogne

COMMUNE d'ALLEMANS

L'an **deux mil vingt quatre, le cinq avril**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune **d'ALLEMANS**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Allain TRICOIRE**.

Étaient présents : M. Allain TRICOIRE, M. Joël BOUYER, Mme Moïsette CHAUMETTE, M. Fabrice GILLAIZEAU, M. Jean MOULINIER, M. Gérard OLLIVIER, M. Daniel BORDERIE, Mme Patricia BORDERIE, M. Patrice DELARASSE, Mme Géraldine CHATEAU, Mme Gaëlle OLLIVIER.

Étaient absents excusés : Mme Emilie BOUCARD, M. Jean-Philippe CLÉMENT, Mme Rachel LAMBERT, Mme Vanessa DUTEAU .

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Jean-Philippe CLÉMENT en faveur de M. Allain TRICOIRE, Mme Rachel LAMBERT en faveur de M. Joël BOUYER, Mme Vanessa DUTEAU en faveur de Mme Gaëlle OLLIVIER.

Secrétaire : M. Joël BOUYER.

Ordre du jour :

- 01 - Vote taux taxes locales année 2024
- 02 - Choix artisan : devis changement menuiseries bois Route du Puy de Beaumont
- 03 - Aménagement stade de foot : choix jeux
- 04 - Travaux électricité salle de restauration
- 05 - Allée du cimetière : choix entreprise
- 06 - Convention accompagnement adressage : ATD 24
- 07 - Cimetière communal : Modification des superficies de concessions Annule et remplace la délibération 2014-06-23
- 08 - Maison Route du Puy de Beaumont : Proposition artisans à solliciter
- 09 - SACEM : choix forfait
- 10 - Vote budget primitif : année 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-18 : Vote taux taxes locales année 2024

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2024, pour chacune des taxes directes locales,

- DECIDE de retenir les taux portés au 3 du cadre II – 2 de l'état 1259 COM intitulé « État de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 » soit

TAXES	BASES PREVISIONNELLES 2024	TAUX 2024	PRODUIT ATTENDU 2024
T.H	220 600	9,39 %	20 714
T.F.B	583 400	34.09 %	198 881
T.F.N.B	74 200	44,67 %	33 145
		Total	252 740

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° 2024-19 : Choix artisan : devis changement menuiseries bois Route du Puy de Beaumont

Monsieur Le maire rappelle à l'assemblée que dans un précédent conseil, il avait été acté le changement de toutes les huisseries du logement situé sis 5 Route du Puy de Beaumont.

Le choix de l'artisan pour le changement des huisseries PVC a déjà fait l'objet d'une délibération.

Il convient à présent de déterminer l'artisan pour le changements des menuiseries bois.

Différents devis sont soumis à l'approbation du Conseil :

- L'entreprise LAPRADE pour 5 135.74€ TTC
- L'entreprise A2M pour 5 451.31€ TTC
- L'entreprise DEPIX pour 3 890.78€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accepte le devis de l'entreprise DEPIX pour un montant de 3 890.78€ TTC
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° 2024-20 : Aménagement stade de foot : choix jeux

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de l'aménagement de l'ancien stade de foot, il était prévu des jeux pour enfants (barre suspensions, parcours équilibre, jeux grimpe et glisse, jeux à ressort).

Il a été demandé différents devis pour l'implantation de 4 jeux :

- la Société KOMPAN propose un devis de 20 758.50€ HT
- La Société HUSSON propose un devis de 15 836.30€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accepte le devis de la Société HUSSON pour un montant HT de 15 836.30€
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° 2024-21 : Travaux électricité salle de restauration

Monsieur le maire explique que dans la continuité du projet de rénovation énergétique du bâtiment scolaire, il conviendrait de modifier l'éclairage actuel de la cantine et la salle de restauration par un système d'éclairage à LED.

Il présente un devis de l'Entreprise Gendron de Montmoreau pour 1 670.53€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accepte le devis de 1 670.53€ HT de l'entreprise Gendron de Montmoreau
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° 2024-22 : Allée du cimetière : choix entreprise

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis plusieurs années, la commune réalise du bi-couche sur les allées du cimetière.

Il propose de renouveler cette opération cette année afin de faciliter l'entretien de ce dernier.

Il présente un devis de l'entreprise Sinecis de Parcoul-Chenaud pour un montant de 1 615€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accepte le devis de 1 615.00€ HT de l'entreprise Sinecis de Parcoul-Chenaud
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° 2024-23 : Convention accompagnement adressage : ATD 24

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de l'adressage réalisé en 2018, il avait été signé une convention avec l'Agence Technique Départementale de la Dordogne pour l'accompagnement et l'assistance.

Aujourd'hui cette mission est terminée, il est proposé une nouvelle convention pour une continuité de la première convention, avec accompagnement et assistance à la création de voie, identification des habitations, etc....

Cette convention est signée pour 3 ans renouvelable tacitement 1 fois pour la même durée et facturée 75€ TTC/an

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le principe de la convention d'accompagnement sur l'appliquatif Base Adresse Locale proposée par l'ATD 24 aux conditions énumérées ci dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° 2024-24 : Cimetière communal : Modification des superficies de concessions Annule et remplace la délibération 2014-06-23

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que jusqu'à présent la vente des emplacements au cimetière inclus des interstices de 0.20 m entre chaque concessions qui ne sont que très rarement entretenus, aujourd'hui il convient

de modifier ceci en vendant des emplacement de 4 m² (place simple) et 6 m² (place double) sans interstices pour remédier à ce problème, les concessions seront désormais accolées les unes aux autres..

Il propose de ne pas modifier le tarif de 24€ le m² vendu.

Le conseil municipal invité à délibéré, après en avoir débattu, à l'unanimité ;

- Decide de fixer à compter du 05 avril 2024 le tarif des concessions cinquantenaires à 24€ le m², soit pour :
 - 1 place superficielle de 4m² (2.5m x 1.6m) = 96€
 - 2 places superficielles de 6 m² (2.5m x 2.4m) = 144€

14 VOTANTS
 14 POUR
 0 CONTRE
 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° 2024-25 : Maison Route du Puy de Beaumont : Proposition artisans à solliciter

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'établir une liste d'artisans susceptibles de réaliser des devis pour la construction de la Maison Route du Puy de Beaumont.

Tous ces professionnels seront ensuite consultés par le maitre d'oeuvre en charge du dossier, soit la société Geobat de Ribérac.

	Désignation	Nom	Localité
Lot 1	Maçonnerie - Aménagement extérieur (allée, pelouse, ...)	GOSSET	ALLEMANS
		CTP BAT	ALLEMANS
		LAGUILLON	ST PAUL LIZONNE
		PAILLER	VANXAINS
Lot 2	Charpente - Couverture - Zinguerie	LAPRADE	ALLEMANS
		GOSSET	ALLEMANS
		CTP BAT	ALLEMANS
		PAILLER	VANXAINS
		LAGUILLON	ST PAUL LIZONNE
Lot 3	Menuiseries Int./Ext.	MIROITERIE DE LA DRONNE	RIBERAC
		A2M	VILLETTOUREIX
		LACOMBE	VILLETTOUREIX
		DEPIX	SAINT SEVERIN
		LAPRADE	ALLEMANS
Lot 4	Doublage - Isolation	PEYRAT	RIBERAC

		DOCHE	ST MEARD DE DRONNE
		NOIRT	CREYSSAC
Lot 5	Peinture	DOCHE	ST MEARD DE DRONNE
		NOIRT	CREYSSAC
		PRODECO	VILLETUREIX
Lot 6	Electricité - Chauffage - VMC	GUILLAUME	SAINT MARTIAL VIVEYROL
		GENDRON	MONTMOREAU
		ROUBY	SAINT AULAYE
		BOCQUIER	LA TOUR BLANCHE
Lot 7	Plomberie - Sanitaire	GENDRON	CHERVAL
		GENDRON	MONTMOREAU
		BOCQUIER	LA TOUR BLANCHE
		AURIAL	RIBERAC
		ROUBY	SAINT AULAYE
Lot 8	Carrelage - Faïence	GB CREA'CARRELAGE - BUTET	PETIT BERSAC
		DANIEL	MONTAGRIER
		DUVERGT	ST MARTIAL VIVEYROLS
Lot 9	Enduit façade	PERIGORD APPLICATION	BEAURONNE
		TERRIEN FACADE	SAINT LAURENT DES HOMMES

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° 2024-26 : SACEM : choix forfait

Conformément à l'article L.122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle, la diffusion d'oeuvres de l'esprit nécessite l'autorisation préalable et écrite de leurs auteurs. toutes diffusion d'une oeuvre appartenant au répertoire de la SACEM doit être préalablement déclaré et faire l'objet de la signature d'un contrat général de représentation suivant les dispositions de l'article L.132-18 de la Propriété Intellectuelle.

Les communes de moins de 2 000 habitants bénéficient d'un régime particulier grâce à un protocole conclu entre la SACEM et l'Association des Maires de France. Elles peuvent en effet souscrire plusieurs forfaits annuels illimité (payable d'avance et tacitement reconduit) avec un tarif selon la taille de la commune et l'importance des événements.

Le forfait annuel par commune en euros HT pour une commune de 501 à 2 000 habitants.

- 236.34€ pour la diffusion de musique pour les concerts, spectacle et évènements dansants ;
- 196.70€ pour la diffusion de musique lors des fêtes nationales, locales et fêtes à caractère social.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide de souscrire au forfait annuel pour un nombre illimité d'évènement pour l'année 2024 pour un montant de 236.04€ HT ;
- Décide de souscrire au forfait annuel pour un nombre illimité lors de fêtes nationales, locales et fêtes à caractère social pour un montant de 196.70€ HT;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la souscriptions de forfaits annuel et à la déclaration d'évènements.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° 2024-27 : Vote budget primitif : année 2024

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget principal 2024 des recettes et dépenses à effectuer pour l'exercice 2024, et expose les motifs de ses propositions.

Le Conseil municipal,

- **ouï** l'exposé des motifs,
- **vu** le projet dressé par Monsieur le Maire,
- après en avoir délibéré,
- **arrête** aux sommes portées, les prévisions des recettes et le montant des dépenses à opérer pour l'exercice 2024 au titre du budget principal.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Le présent procès-verbal est arrêté en date du 18/04/2024

Signature Maire, M. Allain TRICOIRE



Signature M. Joël BOUYER.